



Séance publique n°9  
du 8 mars 2021

Présents :

M. Jacques CHABOT, Bourgmestre-Président ;  
Mme Stéphanie KIPROSKI, MM. Raphaël DUBOIS, Hervé RIGOT, Mme Aurélie VAN  
KEERBERGHEN, M. Julien HUMBLET, échevins ;  
MM. Denis CORNET, ~~Thierry BATAILLE~~, Frédéric RUELLE, Christian TROLIN, ~~Albert  
GERARD~~, ~~Laurent MOOR~~, ~~Lionel HENRION~~, Stéphane MELIN, ~~Yves BERGER~~, Mme Alice  
COLLARD, M. David RASKINET, Mme Catherine CLAES, Mlle Ibtissam KAÏDI, M. Jean-  
Marie HALING, Mmes Aline DASSY, ~~Nadine HENNION-DEBAILLEUL~~, Stéphanie MATHOT,  
MM. Eric VANMECHELEN et Grégory LEURIDAN, conseillers.  
M. Luc VANDORMAEL, président du CPAS.  
Mme Fabienne LEDUC, Directeur général.

**N°562.1 OBJET : BIBLIOTHEQUE COMMUNALE : LOGICIEL PARTAGE DE GESTION - CONVENTION**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1122-30 et L1222-7, §§ 1 et 2, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 2, 6° et l'article 47 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu le courriel de la Province de Liège du 12 novembre 2020, reçu le même jour par la direction de la bibliothèque et transmis à la direction générale en date du 28 janvier 2021, informant que le logiciel ALEPH ne sera plus supporté par son éditeur après 2020 et que la Province de Liège a dès lors lancé un marché public pour le changement de logiciel dans l'ensemble des bibliothèques sous la solution ALEPH, et l'a attribué à la SARL GMINVENT de Chaponost (France) avec la plateforme de services BGM ;

Considérant que ce nouveau logiciel partagé est intéressant pour la Ville, tant en matière de coût qu'en vue de rester présente au sein du réseau provincial qui présente de nombreux avantages pour les usagers et les bibliothécaires ;

Considérant que la Province de Liège agit en tant que centrale d'achat pour l'acquisition du logiciel visé ci-avant, et que l'adhésion à cette centrale s'opère par la signature d'une convention ;

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un logiciel de bibliothèque partagé à conclure entre la Commune et la Province de Liège, ainsi que son annexe ;

A l'unanimité, **DECIDE** :

I. de marquer son accord sur la convention de mise à disposition d'un logiciel partagé de gestion de bibliothèque, y compris son annexe, à conclure entre la Ville et la Province de Liège, tels qu'annexés à la présente ;

II. de recourir à la centrale d'achat provinciale en vue de disposer d'un logiciel partagé de gestion de bibliothèque pour les bibliothèques communales, moyennant la présence du (des) crédit(s) budgétaire(s) nécessaire(s).

III. de transmettre un exemplaire de la présente délibération, accompagnée de la convention et de son annexe, à Madame Bénédicte Dochain, Bibliothécaire Directrice, rue des Croisiers, 15 à 4000 LIEGE.

IV. conformément à l'article L3122-2, 4°, d) du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon pour exercice de la tutelle générale d'annulation.

Par le Conseil :

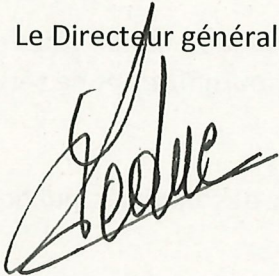
Le Directeur général  
Secrétaire  
(sé) Fabienne LEDUC

Le Bourgmestre  
Président  
(sé) Jacques CHABOT

Pour extrait conforme :

Par le Collège :

Le Directeur général



Le Bourgmestre

